



## Communiqué de presse

***Marc Guillaume, Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, les partenaires sociaux et les chambres consulaires appellent à une mobilisation volontariste des acteurs socio-économiques franciliens en faveur de la prévention de la circulation du virus SARS-CoV-2.***

Pour faire face à la circulation épidémique et à la cinquième vague, le Gouvernement a décidé notamment le renforcement des mesures de prévention de la circulation du virus au sein des entreprises afin de garantir un cadre protecteur de la santé de chacun, de préserver le fonctionnement du système hospitalier tout en limitant l'impact sur l'activité économique.

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19 a ainsi été mis à jour pour :

- Généraliser du port du masque dans les établissements recevant du public, y compris ceux soumis au passe sanitaire ;
- Limiter au maximum des moments de convivialité, et en tout état de cause en respectant strictement les gestes barrières ;
- Renforcer la vigilance sur l'aération-ventilation des locaux de travail, notamment en recommandant le mesurage du CO<sub>2</sub> ;
- Rétablir des règles spécifiques à respecter au sein des restaurants collectifs en entreprise.

Ces mesures complètent la mobilisation de l'État, des collectivités locales et des professionnels de santé en faveur de la vaccination la plus large possible des franciliens, gage d'une protection collective. Les services de santé au travail s'organisent pour faciliter l'accès à la vaccination au plus proche des salariés.

Réunis le 8 décembre 2021, les partenaires sociaux ont partagé le constat de la dégradation de la situation sanitaire en Île-de-France. Ils sont mobilisés pour prévenir les contaminations en milieu professionnel.

Les partenaires sociaux soulignent les impacts sur les entreprises et les salariés d'une modification de leurs organisations mais sont conscients que leur mobilisation est une contribution essentielle pour permettre d'éviter une aggravation de la situation et la nécessité de mesures plus contraignantes.

Les partenaires sociaux, les chambres consulaires et l'État appellent à la responsabilité de tous, et au-delà du respect des règles, au renforcement du télétravail pour les activités qui le permettent ainsi qu'à l'organisation de l'étalement des arrivées et des départs sur les lieux de travail, pour éviter les concentrations trop importantes dans les transports en commun.

Ils conviennent que le caractère particulier de la période conforte l'importance du dialogue social dans l'entreprise particulièrement sur ces modalités d'organisation du travail.

Les services de l'État, vigilants, poursuivront l'accompagnement des entreprises et des salariés.